



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/45  
17 avril 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ENGLISH

COMITE EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-douzième réunion  
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**BUDGETS RÉVISÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS  
POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016 (DÉCISION 71/48 F, G) ET H))**

1. Le Secrétariat a soumis à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif les budgets révisés du Secrétariat du Fonds<sup>1</sup> de 2014 et de 2015 et le budget proposé de 2016, aux fins d'examen. À l'issue des échanges sur la reclassification de deux postes des services généraux à professionnel, le coût de deux réunions du Comité exécutif par année au lieu de trois, la révision des coûts d'appui au programme et du changement dans la présentation du document sur le budget, le Comité exécutif a décidé, dans sa décision 71/48 f, g) et h) :

- a) De charger le Secrétariat de discuter avec le PNUE des options pour des économies de coûts à travers une réduction des coûts d'appui au programme, incluant un scénario de coûts d'appui au programme au taux de 8 pour cent et les implications potentielles sur la prestation des services et la dotation en personnel, incluant une répartition détaillée des coûts d'appui au programme, et de faire rapport au Comité exécutif d'ici la 72<sup>e</sup> réunion;
- b) De demander au Secrétariat de présenter à nouveau les budgets révisés de 2014 et 2015 et le budget proposé pour 2016, selon le format révisé; et
- c) De demander au Secrétariat de présenter à la 72<sup>e</sup> réunion de l'information sur les options concernant les résultats de la reclassification<sup>2</sup> et les conséquences financières et opérationnelles de ces options pour le Fonds multilatéral.

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/62.

<sup>2</sup> Au mois de mai 2012, les secrétariats du Fonds multilatéral, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont reconverti la classification à une échelle à sept niveaux (au lieu de neuf niveaux). À la suite de cet exercice de reclassification mené par un expert en reclassification en mai 2012, le Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN) a émis des notices de classification officielles en 2013 et a déterminé que le poste d'« adjoint administratif » (poste budgétaire (PB) 1301) passerait d'une catégorie G7 à P2 (nouveau PB 1115) et que le poste d'« adjoint à la base de données » (PB 1310) passerait de la catégorie G7 à P2 (nouveau PB 1116). Ces deux reclassifications ont été proposées dans les budgets révisés de 2014 et 2015 et le budget proposé de 2016 soumis à la 71<sup>e</sup> réunion. Cependant, certains membres ont été d'avis que ces reclassifications devraient être mises en attente jusqu'à ce que de plus amples informations puissent être obtenues.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

2. Le Secrétariat présente ce document dans la foulée de la décision 71/48 f), g) et h). Il comprend les parties suivantes :

- Option concernant les résultats de la reclassification et les conséquences financières et opérationnelles pour le Fonds multilatéral
- Options pour des économies de coût par la réduction des coûts d'appui au programme
- Nouvelle présentation du document de budget
- Budget révisé de 2014
- Budget révisé de 2015
- Budget révisé de 2016
- Recommandations

### **Options concernant les résultats de la reclassification**

3. En temps normal, les employés de catégorie GS ne peuvent pas poser leur candidature à un poste de niveau P à moins de réussir le concours pour la promotion GS à P<sup>3</sup>. Une dérogation à ce règlement a été accordée au Fonds multilatéral et au Secrétariat de la CDB à titre exceptionnel, à cause de la reclassification découlant de l'exercice de renumérotation réalisé par le Bureau de gestion des ressources humaines (BGRH)<sup>4</sup> à New York, afin de permettre aux titulaires de poser leur candidature pour un poste P tout en demeurant des membres du personnel GS actifs. Une dérogation semblable a été accordée au PNUE lors de l'exercice de renumérotation qui s'est déroulé à Nairobi en 1988.

4. À la demande du Secrétariat, le Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN) a expliqué que le service de gestion des ressources humaines /BNUN a confirmé le point de vue de l'expert en classification concernant la reclassification du poste d'adjoint financier (actuellement G7) à administrateur-adjoint chargé des finances (P2) et le poste d'adjoint à la base de données (actuellement G7) à administrateur-adjoint chargé de la base de données (P2), et a émis des avis de classification en conséquence. L'administrateur au à la classification du BNUN a constaté que les fonctions des deux postes sont exécutées par les titulaires à l'heure actuelle et ne sont pas de futures fonctions, comme l'a confirmée la révision de l'expert en classification. De plus, les changements de tâches n'avaient pas pour but de reclasser les postes. Les changements sont le résultat d'une complexité accrue des tâches et des modifications subies au fil du temps. Comme ces fonctions sont permanentes, la seule solution a été de reclasser la catégorie<sup>5</sup>. Les étapes suivantes ont été d'afficher les deux postes.

5. Le juriste et l'administrateur du classement au BNUN ont tous les deux déconseillé la révision des fonctions actuelles afin de reclasser les postes dans la catégorie GS. Le mandat de ces postes pourra être révisé lorsque les titulaires quitteront leurs fonctions à cause d'une mutation ou d'un départ. Le BNUN recommande plutôt d'afficher le poste dans la catégorie P2 et de laisser les titulaires participer au concours.

6. Les conséquences financières de cette solution seront minimales si les titulaires obtiennent les postes d'administrateur-adjoint chargé de la base de données et d'administrateur-adjoint chargé des finances, car les titulaires sont des citoyens canadiens et aucuns frais associés au recrutement de personnel à l'échelle internationale (c.-à-d., indemnité d'installation, voyage vers le lieu d'affectation, congé dans les foyers, voyage au titre des études) ne seraient engagés. Si les Canadiens n'obtiennent pas le poste, des

<sup>3</sup> Le concours pour la promotion des Nations Unies est un volet hautement compétitif d'un processus de sélection en trois étapes en vue de décrocher un poste permanent aux Nations Unies. Il comprend un examen écrit, une entrevue et une période de probation de deux ans.

<sup>4</sup> Courriel du chef du service des politiques en matière de ressources humaines de New York, BGRH, au Secrétariat de la CDB daté du 11 mars 2013. Le Secrétaire général adjoint/BGRH convient de ce qui suit, à titre exceptionnel : Lorsque les résultats de la révision de la reclassification entraînent une reclassification et un changement de catégorie de GS à P, le poste doit être affiché et le titulaire devrait pouvoir poser sa candidature s'il satisfait aux critères du poste. Cette démarche respecte le principe que le déplacement du personnel de service d'une catégorie à une autre doit se faire dans le cadre d'un processus compétitif. Si le titulaire est retenu pour le poste P, un contrat lui sera émis limitant ses services au Secrétariat de la CDB.

<sup>5</sup> ST/AI/1998/9, Système de classement des postes.

frais tels que les coûts de voyage et d'installation et autres droits seraient engagés, dont certains dépendent de la situation familiale, et du nombre d'enfants et leur âge et des personnes à charge admissibles. L'annexe I aux présentes décrit les droits.

7. Trois membres du personnel ont contesté le résultat de la reclassification de leur poste au moment de préparer ce document et attendent les résultats de l'étude du BNUN. Ces résultats seront présentés au Comité exécutif.

### **Options pour des économies de coût par la réduction des coûts d'appui au programme**

8. Le Comité exécutif a abordé la question des coûts d'appui au programme à sa 3<sup>e</sup> réunion, lors de son examen du budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 1991<sup>6</sup>. Le Comité exécutif a convenu, entre autres, « de fournir au Chef du Secrétariat et au Secrétariat du Fonds multilatéral tous les moyens qui leur seront nécessaires pour qu'ils puissent assumer leurs fonctions de la façon la plus autonome, efficace et efficace possible. À cette fin, le Comité exécutif a décidé que le PNUE virera au compte du Secrétariat du Fonds multilatéral tous les montants approuvés dans le budget du Secrétariat, à l'exception des dépenses du personnel (lignes 1101 à 1109 et lignes 1301 à 1309), en une seule opération budgétaire sur une base trimestrielle, et que le montant payable au PNUE devrait être » limité aux coûts de personnel ci-dessus. Le PNUE devrait aussi être remboursé « à même le budget du Secrétariat du Fonds multilatéral, de toutes les dépenses d'appui justifiables qu'il aurait encourues dans le cadre d'autres opérations couvertes par ce budget, conformément au paragraphe 3 c) de la décision II/8 de la deuxième réunion des Parties. Il a été dit qu'il y avait peut-être lieu de se demander s'il existe des règles qui permettent à un secrétariat international de demander à un autre le remboursement de dépenses d'appui pour son personnel, et que cette question devrait être examinée à la troisième réunion des Parties. » Le budget a été approuvé plus tard au cours de la troisième réunion et des coûts d'appui de 13 pour cent ont été imputés aux coûts de personnel seulement<sup>7</sup>. Depuis, des coûts d'appui au programme de 13 pour cent sont imputés aux coûts de personnel qui figurent dans les comptes du Fonds multilatéral seulement.

9. De façon générale, le directeur exécutif affecte une part convenable de 67 pour cent des revenus annuels de coûts d'appui au programme à tous les comptes d'affectation spéciale des secrétariats des conventions et une part convenable de 33 pour cent des revenus de coûts d'appui au programme au financement des fonctions administratives centralisées, dont celles exécutées par le BNUN au nom du PNUE, le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies et le Comité des commissaires aux comptes. Ces fonctions administratives centralisées peuvent comprendre, entre autres : le processus de recrutement, de classification et de sélection du personnel; le paiement et l'administration des droits (p. ex., frais associés aux études, assurance médicale, congé dans les foyers et rapatriement); le programme de divulgation des informations financières (facturé par le siège des Nations Unies à New York); les fonctions de comptabilité et des finances, dont la préparation des états, le paiement des attributions de crédit et des allocations, la gestion des comptes fournisseurs, des comptes clients et des mouvements de liquidités, la réception et l'enregistrement des trésoreries et des contributions; les vérifications internes, l'inspection et la vérification externe; la gestion des articles durables; la participation à l'administration du système de justice des Nations Unies; l'administration des prestations de fin de service et postérieurs à la retraite; l'expédition, la pochette, les visas et le laissez-passer des Nations Unies; et l'accès aux systèmes Intranet/Internet et postal privés des Nations Unies.

10. En ce qui concerne le Fonds multilatéral, la part de 67 pour cent des coûts d'appui au programme a été versée au Secrétariat à la demande formulée par le Chef de Secrétariat de l'époque au Directeur exécutif<sup>8</sup> en 2007, ce qui a eu comme conséquence que deux postes (un poste d'administrateur-adjoint chargé des ressources humaines, de catégorie P2, et un adjoint au SIG de catégorie G6) ont été financés à

<sup>6</sup> Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1, paragraphe 32.

<sup>7</sup> Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rev.1.

<sup>8</sup> Note manuscrite du Directeur exécutif du PNUE datée du 30 janvier 2007 concernant la note de service du Chef de Secrétariat datée du 11 janvier 2007 adressée au Directeur exécutif.

même les coûts d'appui au programme). Les coûts de ces deux postes de 2007 à 2013 et les soldes connexes sont indiqués dans le tableau 1.

**Tableau 1. Coûts d'appui au programme réels imputés aux coûts de personnel de 2007-2013 et coûts d'appui de programme connexes**

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
A	P2	65 989	103 096	102 981	112 561	120 248	107 631	133 611	746 118
B	G6		41 189	46 914	70 928	77 191	77 224	74 703	388 148
C=A+B	P2+G6	65 989	144 285	149 895	183 489	197 439	184 855	208 314	1 134 266
D	COÛTS D'APPUI AU PROGRAMME (13%)	328 859	347 009	304 605	356 483	410 259	432 031	465 183	2 644 429
E=67%*D	PART DE 67% DU FONDS MULTILATÉRAL	220 336	232 496	204 085	238 844	274 874	289 461	311 673	1 771 767
F=E-C	SOLDE	154 346	88 211	54 190	55 354	77 435	104 606	103 359	637 502

11. Conformément à l'allocation de personnel de 2014 et au scénario actuel de coûts d'appui au programme de 13 pour cent, les coûts d'appui au programme s'élèvent à 482 442 \$US, répartis comme suit : 323 236 \$US (67 pour cent) au Fonds multilatéral pour deux postes représentant environ 210 000 \$US selon les coûts de base, et 159 206 \$US (33 pour cent) au PNUE pour les coûts liés aux services de base fournis au Secrétariat. Conformément au scénario des coûts d'appui au programme réduits à 8 pour cent, les coûts d'appui au programme s'élèveraient à 296 887 \$US, répartis comme suit : 198 914 \$US pour le Fonds multilatéral et 97 973 \$US au PNUE. Cependant, la part des coûts d'appui au programme versée au Fonds multilatéral (c.-à-d., 198 914 \$US) ne suffirait pas à payer les deux postes et entraînerait un déficit de plus de 11 000 \$US. De plus, le PNUE a fait savoir qu'il serait incapable, dans un tel scénario, de payer les coûts minimums de tous les services de base.

12. Par conséquent, le Secrétariat et le PNUE proposent un autre scénario aux fins d'examen par le Comité exécutif, dans lequel les coûts d'appui au programme actuels de 13 pour cent seraient réduits à 9 pour cent et répartis également entre le Fonds multilatéral et le PNUE (c.-à-d., 50 pour cent chacun), ce qui ne mettrait pas en péril les travaux du Fonds multilatéral ni les services de base offerts par le PNUE. Dans ce scénario, les coûts d'appui au programme s'élèveraient à 334 000 \$US, répartis également entre le Fonds multilatéral et le PNUE (c.-à-d., 167 000 \$US chacun). Ce scénario permettrait au Fonds de réaliser des économies de 148 444 \$US (c.-à-d., une réduction de 482 442 \$US à 334 000 \$US), selon l'allocation approuvée pour 2014.

13. Ce scénario de 9 pour cent répartis également entre le PNUE et le Fonds multilatéral ne prévoit pas de sommes suffisantes pour payer les deux postes affectés au Secrétariat à même les coûts d'appui au programme, à leur niveau actuel (P2 et G6). Afin de corriger ce dépassement, le poste P2 deviendrait un poste G7 à la retraite du titulaire en septembre 2014, sans compromettre les travaux du Secrétariat. La part du PNUE augmenterait légèrement d'environ 6 000 \$US et continuerait à payer les coûts des services de base au Fonds multilatéral.

### **Nouvelle présentation du document de budget**

14. Les archives des présentations budgétaires<sup>9</sup> du Secrétariat révèlent que depuis la 29<sup>e</sup> réunion, les coûts de personnel (catégorie BP 1100 P) et (catégorie PB 1300 GS) sont approuvés pour deux ans avant l'année de présentation, afin de permettre la prorogation des contrats conformément aux règles des

<sup>9</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65, annexe III

Nations Unies, et pour un an après l'année de soumission afin de payer les coûts du Comité exécutif (PB 1330) et autres coûts d'exploitation (PB 1200, 2100, 3300, 4100, 4200, 4300, 5100, 5200, 5300).

15. En conséquence de la décision 71/48 g), le document du Secrétariat est présenté de façon différente et comprend les coûts d'exploitation estimatifs pour toutes les années comprises dans le budget. Une description des colonnes du tableau budgétaire du Secrétariat est présentée au tableau 2.

**Tableau 2. Description des colonnes du tableau budgétaire du Secrétariat**

Colonne	Description
A	Dépenses réelles de 2013
B	Budget de 2014 approuvé à la 71 <sup>e</sup> réunion (aux fins de référence seulement, comprend les coûts d'exploitation)
C	Budget révisé de 2014 tenant compte des coûts de personnel et d'exploitation révisés
D	Budget de 2015 approuvé à la 71 <sup>e</sup> réunion (aux fins de référence seulement)
E	Budget révisé de 2015 tenant compte des coûts de personnel et d'exploitation révisés
F	Budget de 2016 approuvé à la 71 <sup>e</sup> réunion (aux fins de référence seulement)
G	Budget de 2016 révisé tenant compte des coûts de personnel et d'exploitation
H	Commentaires par poste budgétaire

16. De plus, les notes explicatives sur les budgets de 2014, 2015 et 2016 et les dépenses réelles de 2013 par poste budgétaire sont présentées dans les annexes II et III au présent document.

### **Budget révisé de 2014**

#### Coûts de personnel (PB 1100 et PB 1300)

17. Les coûts additionnels qu'entraîne la reclassification proposée des deux postes de G7 à P2 (c.-à-d., adjoint aux finances à administrateur-adjoint chargé des finances (ancien PB 1301 et nouveau PB 1115) et adjoint à la base de données à administrateur-adjoint chargé de la base de données (ancien PB 1310 à nouveau PB 1116), évalués à 12 500 par poste, ont été inclus dans le budget à compter de juin 2014, aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les coûts additionnels de la reclassification peuvent être payés par le PB 1201 (consultants de projets et examens techniques) et le PB 1335 (assistance temporaire).

#### Coûts des réunions du Comité exécutif (PB 1333)

18. Le coût de tenir deux réunions du Comité exécutif est demeuré le même que le coût approuvé à la 71<sup>e</sup> réunion et ne comprend pas le budget d'une réunion intersessions possible<sup>10</sup>. Comme suite à la décision 71/52 b) du Comité exécutif de présenter sa 73<sup>e</sup> réunion du 9 au 13 novembre 2014, à la suite de la vingt-sixième réunion des Parties, dans un lieu qui doit encore être déterminé, toute différence de coût qu'entraîne la tenue de la réunion à l'extérieur de Montréal sera payée par le budget du Secrétariat, dans la mesure du possible. Tout dépassement de coût, le cas échéant, sera porté à l'attention du Comité exécutif, afin d'obtenir une allocation supplémentaire<sup>11</sup>. Par conséquent, l'allocation budgétaire de la tenue de la 73<sup>e</sup> réunion à la suite de la réunion des Parties demeure la même que pour la première réunion.

#### Coûts de déplacement (PB 1600)

19. Plusieurs missions du Chef de Secrétariat et du personnel du Secrétariat sont prévues en 2014, dont les missions associées aux réunions de réseau, à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à l'atelier sur les HFC qui aura lieu à Paris, ainsi que la réunion des Parties, l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement du PNUE, la réunion du conseil du Fonds pour l'environnement

<sup>10</sup> Les explications justifiant les coûts sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/62.

<sup>11</sup> Une analyse des coûts de la tenue des réunions à l'extérieur de Montréal est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/52.

mondial et d'autres missions d'importance pour les travaux du Fonds multilatéral. Par conséquent, la somme demandée, calculée à partir d'un calendrier de voyage estimatif pour 2014, est demeurée la même que pour les années précédentes. Le document sur les activités du Secrétariat<sup>12</sup> comprend un rapport sommaire des missions entreprises par le Chef de Secrétariat et le personnel du Secrétariat à l'intention du Comité exécutif, comme lors des réunions antérieures et futures.

#### Coûts du Trésorier (PB 2101)

20. Le budget révisé de 2014 comprend la somme de 500 000 \$US pour les coûts du Trésorier (PB 2101), conformément à la décision 59/51 b)<sup>13</sup>, selon l'hypothèse où les services actuels du Trésorier demeureront inchangés en 2014. À cet égard, il importe de rappeler au Comité exécutif que le contrat avec le Trésorier arrivera au terme de sa durée de cinq ans à la fin de 2014. En l'absence d'une disposition de renouvellement ou d'une expression de l'intention de mettre fin au contrat ou de le réviser de la part du Trésorier ou du Comité exécutif, les coûts du Trésorier demeureront inchangés en 2014.

#### Déplacements des participants (PB 3302)

21. Le PB 3302 (le coût de 21 délégués commandités de 21 pays visés à l'article 5) demeurera inchangé pour les deux réunions de 2014, comme convenu à la 71<sup>e</sup> réunion.

#### Autres postes budgétaires : Papeterie (PB 4101), reproduction (PB 5201), frais de transport (PB 5302) et accueil (PB 5401)

22. Une réduction de 30 pour cent des postes budgétaires de la papeterie (PB 4101), de la reproduction (PB 5201), des frais de transport (PB 5302) et de l'accueil (PB 5401) est prévue à cause de la tenue de deux réunions par année et de l'environnement sans papier, sans répercussion sur les travaux du Secrétariat.

#### **Budget révisé de 2015**

23. Le budget de 2015 contient une révision des coûts de personnel qui tient compte de la reclassification des deux postes de la catégorie G7 à la catégorie P2, aux fins d'examen par le Comité exécutif. Les coûts de tous les autres membres du personnel du Secrétariat approuvés à la 71<sup>e</sup> réunion demeurent inchangés.

24. Conformément aux échanges de la 71<sup>e</sup> réunion, le budget de 2015 a aussi été révisé afin d'ajouter les coûts d'exploitation estimatifs, sans augmentation attribuable à l'inflation, comme par le passé. Les coûts d'exploitation de 2015 sont présentés au même niveau qu'en 2014, et comprennent les mêmes réductions de postes budgétaires qu'en 2014.

25. Il comprend aussi une réduction de 25 000 \$ pour le PB 1200 et le PB 1300, afin de tenir compte de la reclassification des deux postes.

26. Le budget de 2015 prévoit la tenue de deux réunions pour l'année, sous réserve des délibérations sur la question à la 73<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>12</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/2.

<sup>13</sup> Le Comité exécutif a décidé, entre autres, de maintenir les coûts à 500 000 \$US par année jusqu'à ce que le Comité exécutif ait examiné les résultats de l'audit du Secrétariat sur les questions administratives et de gestion du Fonds.

## Budget révisé de 2016

27. Le budget de 2016 a été révisé afin de tenir compte de la reclassification des deux postes de la catégorie G7 à la catégorie P2, aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le coût de tous les autres membres du personnel du Secrétariat ont été approuvés à la 71<sup>e</sup> réunion et demeurent inchangés. Les coûts d'exploitation de 2016 demeurent au même niveau qu'en 2015, sans augmentation due à l'inflation, comme par le passé.

## VII. Recommandation

28. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des budgets révisés de 2014, 2015 et 2016 du Secrétariat du Fonds contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/45 ;
- b) Approuver le budget révisé de 2014 fondé sur deux réunions par année, afin de tenir compte de :
  - i) La reclassification des postes 1301 et 1310 de la catégorie G7 à la catégorie P2 et aux PB 1115 et PB 1116 respectivement à compter de juin 2014, et un virement de 12 500 \$US de PB 1201 à PB 1115 et de 12 500 \$US de PB 1335 à PB 1116, afin de compenser l'augmentation des coûts de personnel associée à une reclassification des deux postes pour une période de six mois ;
  - ii) Une réduction des postes budgétaires suivants :
 

4101	Papeterie de bureau	(5 265 \$US)
5201	Coûts de reproduction	(4 590 \$US)
5302	Frais de transport	(4 050 \$US)
5401	Accueil	(7 200 \$US)

pour un coût total de [6 966 923 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)] ou [6 818 463 \$US (coûts d'appui de programme au 9 pour cent)] ;
- c) Approuver le budget révisé de 2015 afin de tenir compte des deux reclassifications et des virements supplémentaires de 12 500 \$US par rapport à 2014 pour PB 1201 à PB 1115 et PB 1335 à PB 1116 et payer la reclassification de 12 mois de PB 1115 et PB 1116 et ajouter des coûts d'exploitation au même niveau qu'en 2014, à savoir 2 807 073 \$US de plus, pour un total de [7 094 464 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)] ou [6 040 604 \$US (coûts d'appui au programme de 9 pour cent)], étant entendu qu'aucune somme n'est prévue pour une troisième réunion en 2015;
- d) Approuver le budget révisé de 2016 afin de tenir compte des deux reclassifications et d'ajouter des coûts d'exploitation supplémentaires de 2 808 848 \$US pour 2016 afin de payer les deux reclassifications et inclure les coûts d'exploitation tels qu'en 2015, pour un total de [7 224 860 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)] ou [7 066 385 \$US (coûts d'appui au programme de 9 pour cent)], étant entendu qu'aucune somme n'est prévue pour une troisième réunion en 2016.

-----



## Annexe I

### Aperçu des droits à prestation du personnel de catégorie GS et P

1. Le niveau de salaire des postes de catégorie GS et connexes sont payés selon les normes locales déterminées conformément au principe de Flemming, qui prévoit que les conditions de service des employés recrutés localement devraient correspondre aux meilleures conditions du marché local pour un travail semblable.

2. Par conséquent, les salaires locaux sont établis en vertu d'une étude des salaires qui permet de repérer les meilleures conditions en vigueur. Les études des salaires locaux sont menées au moyen d'une méthode globale approuvée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le personnel de catégorie GS est rémunéré selon l'échelle salariale du lieu d'affectation rajustée de temps à autre afin de tenir compte de l'inflation et des conditions de vie au lieu d'affectation, comme l'aura déterminé la CFPI<sup>14</sup>. Les salaires du personnel GS sont payés en devises locales et ne sont pas admissibles aux indemnités de poste associées aux fluctuations du taux de change. Ainsi, les échelles salariales du personnel GS sont émises par l'OACI, l'agence principale des Nations Unies. Le budget des GS est ensuite réajusté lorsque l'information est publiée ou après avoir examiné la dépense réelle. La rémunération pour le temps supplémentaire n'entre pas en ligne de compte dans les coûts salariaux indicatifs de base du personnel GS.

3. Le salaire du personnel de catégorie P est déterminé selon le principe de Noblemaire, qui stipule que la CFPI devrait être en mesure de recruter du personnel, même les mieux rémunérés, dans ses États membres. Par conséquent, le salaire du personnel P est défini par la CFPI selon la fonction publique nationale qui paie le mieux. La méthode utilisée pour déterminer les échelles salariales des postes de catégorie P et supérieures est publiée sur le site Web de la CFPI. Elle comprend les échelles salariales P de tous les niveaux et est appliquée uniformément, à l'échelle mondiale, par toutes les organisations membres du régime commun des Nations Unies.

4. Le Secrétariat a préparé le tableau ci-dessous afin de déterminer les conséquences financières de la reclassification de la catégorie GS à P. Ce tableau précise les droits à prestation par catégorie, selon le ST/SGB/2013/3 sur les règles relatives au personnel. Un renvoi aux règlements sur le personnel est fourni, si nécessaire. Le tableau fournit également les niveaux de salaire de base des postes G7 et P2 pour le lieu d'affectation de Montréal.

**Tableau 1. Droits à prestation du personnel des catégories GS et P**

	Droit à prestation	Personnel international P	Personnel local P	Personnel GS	Remarques
1	Salaire moyen de base pour un employé G7, 10 <sup>e</sup> niveau, poste d'affectation de Montréal, et P2 niveau 1	Salaire brut : 59 387 \$US Indemnité de poste : 26 156 \$US Total : 85 543 \$US	Salaire brut : 59 387 \$US Indemnité de poste : 26 156 \$US Total : 85 543 \$US	Salaire brut : 80 864 \$CA	Moyenne de G7 selon les chiffres réels de 2012 : Adjoint à la base de données : 104 786,88 \$CA comprenant le temps supplémentaire. Adjoint aux finances : 89 125,56 \$CA, comprenant le temps supplémentaire. Ne comprend pas les droits à prestation.
2	Indemnité pour charges de famille, SR 3.6 et ST/AI/2011/5	Oui	Oui	Oui	Varie selon la situation matrimoniale, le nombre d'enfants et leur âge

<sup>14</sup> La plus récente échelle salariale des postes de catégorie GS établie le 1<sup>er</sup> avril 2013 est publiée sur le site Web [http://www.un.org/Depts/OHRM/salaries\\_allowances/salaries/gs.htm](http://www.un.org/Depts/OHRM/salaries_allowances/salaries/gs.htm).

	<b>Droit à prestation</b>	<b>Personnel international P</b>	<b>Personnel local P</b>	<b>Personnel GS</b>	<b>Remarques</b>
3	Prime de connaissances linguistiques, SR. 3.8	Oui	Oui	Oui	Varie selon le nombre d'examens d'aptitudes linguistiques dans les langues de l'ONU (le personnel P reçoit des augmentations périodiques de traitement accélérées (aux 10 mois)).
4	Prime d'affectation : somme forfaitaire et indemnité journalière de subsistance (IJS), SR. 7.14, 7.10 et ST/AI/2012/1.	Oui	Non	Non	Le membre du personnel reçoit une somme forfaitaire représentant une portion du salaire de base net + 100 % et 50 % de l'IJS pour les personnes à charge. Le coût varie selon la situation matrimoniale et le nombre d'enfants admissibles.
5	Déplacement vers le lieu d'affectation, SR. 7.1	Oui	Non	Non	Le coût varie selon la situation matrimoniale, le nombre et l'âge des enfants et le lieu de recrutement
6	Envoi des effets personnels, SR. 7.15 (i), et ST/AI/2006/5	Oui	Non	Non	Pour le membre du personnel (1 000 kg, 500 kg pour le conjoint à charge et 300 kg par enfant à charge jusqu'à 21 ans)
7	Indemnité pour frais d'études, SR. 3.9 (a-f) et ST/AI/2011/4	Oui	Non	Non	Pour les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans ou le premier diplôme universitaire (4 ans d'études universitaires). Le coût varie selon le nombre d'enfants et leur âge, et le lieu de l'établissement d'enseignement.
8	Voyage au titre des études, SR. 3.9 (f) et ST/AI/2011/4, par. 8	Oui	Non	Non	Un voyage aller-retour par année d'étude par enfant.
9	Indemnité pour frais d'études spéciales, SR. 3.9 (j) et ST/AI/2011/4, Sec. 10.	Oui	Oui	Oui	Pour les enfants ayant un handicap d'un membre du personnel nommé pour un engagement à durée déterminée ou à caractère continu
10	Congé dans les foyers, SR. 5.2 et ST/AI/2013/3	Oui	Non	Non	Pour le membre du personnel, le conjoint à charge et les enfants jusqu'à l'âge de 21 ans. Le coût varie selon la situation matrimoniale, le nombre d'enfants et leur âge et le lieu de recrutement/lieu du congé dans le foyer.
11	Visite familiale, SR.5.2 et ST/AI/2013/3	Oui	Non	Non	Une fois par année. Le coût varie selon le lieu de recrutement/lieu du congé dans le foyer.
12	Indemnité de poste, SR. 3.7 (a) – (e)	Oui	Oui	Non	Le coût varie selon le coût de la vie et les fluctuations de la devise locale par rapport à la devise américaine.
13	Prime de rapatriement, SR. 3.19 et ST/AI/200/5	Oui	Non	Non	Comme au paragraphe 4, ci-dessus. Le coût varie selon le nombre d'années de service interrompu à l'extérieur du pays de domicile, de la situation matrimoniale et du nombre d'enfants au moment de la séparation.
14	Allocation-logement, ST/AI/2013/2, Partie III Sec.11 (a)	Oui	Oui	Non	Europe et Amérique du Nord : Admissible dans les 7 ans suivant l'arrivée au poste d'affectation.
15	Temps supplémentaire, S.R. 3.11 (a)	Non	Non	Oui	Selon l'autorisation de faire du temps supplémentaire.

5. Le tableau révèle que contrairement au personnel GS, le personnel P jouit de plusieurs privilèges et droits difficiles à prédire à l'avance afin d'évaluer les conséquences financières avec précision. Par contre, il indique également le personnel P recruté localement (c.-à-d., personnel P de nationalité canadienne dans le cas du poste d'affectation de Montréal) ne jouit d'aucun autre droit que ceux d'un membre du personnel GS, à part l'indemnité de poste.

6. La reclassification de la catégorie GS à P confère à un membre de personnel GS affecté à un poste dans un lieu autre que son pays de résidence toute une série de droits à prestation et de privilèges. Passer d'un poste GS à un poste P accorde au membre du personnel une rémunération conforme à l'échelle salariale P. En tant que nouvel employé de catégorie P, l'ancien employé GS n'aurait plus droit au temps supplémentaire rémunéré ni à des congés de compensation. Les heures travaillées en plus des heures de travail normales ne sont pas rémunérées chez le personnel P.

Annexe II  
**BUDGETS RÉVISÉS DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015 ET 2016**

		Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D	Colonne E	Colonne F	Colonne G	Colonne H
		Réel 2013	Approuvé 2014	Révisé 2014	Approuvé 2015	Revisé 2015	Approuvé 2016	Revisé 2016	Observations 2014
10	VOLET PERSONNEL			PSC 13%	Coûts d'appui au programme (PSC) maintenus à 13% en attendant la discussion sur la réduction des coûts				
1100	Personnel de projet (Titre & Grade)								
01	Chef du Secrétariat (D2)	341,512	251,635	251,635	259,184	259,184	266,960	266,960	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
02	Chef-adjoint du Secrétariat (D1)	154,903	248,333	248,333	255,783	255,783	263,456	263,456	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
03	Gestionnaire de programme (P3)	157,745	164,585	164,585	169,522	169,522	174,608	174,608	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
04	Chef-adjoint, Affaires financières et économiques (P5)	228,123	224,409	224,409	231,142	231,142	238,076	238,076	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
05	Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	191,026	224,409	224,409	231,142	231,142	238,076	238,076	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
06	Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	206,004	224,409	224,409	231,142	231,142	238,076	238,076	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
07	Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	193,164	224,409	224,409	231,142	231,142	238,076	238,076	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
08	Gestionnaire de l'information (P3)	193,549	198,426	198,426	204,379	204,379	210,510	210,510	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
09	Administrateur principal & gestionnaire du Fonds (P5)*	191,469	201,342	201,342	207,383	207,383	213,604	213,604	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
10	Administrateur principal, Suivi et évaluation (P5)	200,632	224,409	224,409	231,142	231,142	238,076	238,076	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
11	Gestionnaire de programme (P3)	153,360	164,585	164,585	169,522	169,522	174,608	174,608	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
12	Administrateur du réseau d'information (P3)	128,767	137,917	137,917	142,055	142,055	146,316	146,316	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
13	Spécialiste adjoint des ressources humaines (P2)		-	-	-	-	-	-	
14	Gestionnaire de programme (P3)	155,631	164,585	164,585	169,522	169,522	174,608	174,608	Basé sur le coût de salaire indicatif et ajusté à partir du coût réel, avec une augmentation de 3% par année.
15	Administrateur-adjoint chargé des finances (reclassé P2 à partir de 2014 - ancien 1301) (sujet à approbation)		-	60,000	-	123,600	-	127,308	Reclassification proposée de G7 à P2 à partir de juin 2014
16	Administrateur-adjoint, chargé de la base de données (reclassé P2 à partir de 2014 - ancien 1310)		-	60,000	-	123,600	-	127,308	Reclassification proposée de G7 à P2 à partir de juin 2014
98	Année précédente	7,070	-	-	-	-	-	-	
<b>1199</b>	<b>Sous-total</b>	<b>2,502,954</b>	<b>2,653,455</b>	<b>2,773,455</b>	<b>2,733,059</b>	<b>2,980,259</b>	<b>2,815,051</b>	<b>3,069,667</b>	
1200	Consultants								
01	Projets et examens techniques, etc.	27,775	100,000	87,500	0	75,000	0	75,000	Réduction proposée de 12 500 \$ (6 mois) en 2014 pour compenser reclassification de G7 à P2, 25 000 \$ en 2015-2016.
<b>1299</b>	<b>Sous-total</b>	<b>27,775</b>	<b>100,000</b>	<b>87,500</b>	<b>-</b>	<b>75,000</b>	<b>-</b>	<b>75,000</b>	
1300	Soutien / personnel administratif								
01	Adjoint administratif (G7)	83,857	94,591	47,501	97,429	-	100,352		Reclassification proposée de G7 à P2 à partir de juin 2014
02	Adjoint aux services de conférence (G7)	76,920	94,591	94,591	97,429	97,429	100,352	100,352	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
03	Adjoint de programme (G7)	85,733	94,591	94,591	97,429	97,429	100,352	100,352	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
04	Adjoint de programme (G5)	37,881	70,067	70,067	72,169	72,169	74,334	74,334	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
05	Adjoint de programme (G5)	63,834	70,067	70,067	72,169	72,169	74,334	74,334	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
06	Adjoint à l'informatique (G6)	74,591	89,504	89,504	92,189	92,189	94,955	94,955	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
07	Adjoint de programme (G5)	70,555	74,054	74,054	76,276	76,276	78,564	78,564	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
08	Secrétaire/Commis, Administration (G6)	55,519	79,441	79,441	81,825	81,825	84,279	84,279	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
09	Commis à l'enregistrement (G4)	51,787	60,527	60,527	62,343	62,343	64,213	64,213	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
10	Adjoint à la base de données (G7)	91,749	94,591	47,501	97,429	-	100,352		Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
11	Adjoint de programme, Suivi et évaluation (G5)	43,240	70,067	70,067	72,169	72,169	74,334	74,334	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
12	Adjoint au SIG (G6)		-	-	-	-	-	-	
13	Adjoint de programme (G5)	57,445	70,067	70,067	72,169	72,169	74,334	74,334	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
14	Adjoint de programme (G5)	73,015	70,067	70,067	70,067	70,067	72,169	72,169	Basé sur le coût réel, incluant temps supplémentaire avec une augmentation de 3% par année.
	<b>Sous-total</b>	<b>866,126</b>	<b>1,032,227</b>	<b>938,046</b>	<b>1,061,092</b>	<b>866,235</b>	<b>1,092,925</b>	<b>892,222</b>	
1330	Coût des services de conférence								
1333	Services de conférence : ExCom	220,032	325,000	325,000	-	325,000	-	325,000	Allocation pour 2 réunions par an à Montréal et 5 langues
1334	Services de conférence : ExCom	299,651	325,000	325,000	-	325,000	-	325,000	Allocation pour 2 réunions par an à Montréal et 5 langues
1336	Services de conférence : ExCom	258,478			-	-	-	-	
1335	Assistance temporaire	33,221	43,782	31,282	-	18,782	-	18,782	Réduction proposée de 12 500 \$ (6 mois) en 2014 pour compenser reclassification de G7 à P2, 25 000 \$ en 2015-2016.
1337	Réunion Ozone	-338			-	-	-	-	
	<b>Sous-total</b>	<b>811,045</b>	<b>693,782</b>	<b>681,282</b>	<b>-</b>	<b>668,782</b>	<b>-</b>	<b>668,782</b>	
<b>1399</b>	<b>TOTAL POUR LE SOUTIEN ADMINISTRATIF</b>	<b>1,677,171</b>	<b>1,726,009</b>	<b>1,619,328</b>	<b>1,061,092</b>	<b>1,535,017</b>	<b>1,092,925</b>	<b>1,561,004</b>	

\* Différence de coût entre P4 et P5 doit être imputée à BL 2101

Note : Coûts de personnel sous BL 1100 et 1300 seront compensés par 516 641 \$US d'après les différentiels de coûts réels de 2012 entre les coûts de personnel à Montréal et les coûts de personnel à Nairobi

		Réel 2013	Approuvé 2014	Révisé 2014	Approuvé 2015	Révisé 2015	Approuvé 2016	Révisé 2016	
1600	Voyages officiels								
	01 Coûts des voyages officiels	149,558	208,000	208,000	-	208,000	-	208,000	Basé sur un calendrier de déplacements provisoire
	02 Réunions de réseau (4)	49,750	50,000	50,000	-	50,000	-	50,000	Allocation pour 4 réunions de réseau par an
1699	<b>Sous-total</b>	<b>199,309</b>	<b>258,000</b>	<b>258,000</b>	<b>-</b>	<b>258,000</b>	<b>-</b>	<b>258,000</b>	
1999	<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>4,407,208</b>	<b>4,737,464</b>	<b>4,738,284</b>	<b>3,794,151</b>	<b>4,848,276</b>	<b>3,907,976</b>	<b>4,963,671</b>	
20	VOLET CONTRACTUEL								
2100	Sous-contrats								
	01 Services du Trésorier (Decision 59/51(b))	500,000.00	500,000	500,000	-	500,000	-	500,000	Honoraires fixes selon l'entente avec le Trésorier (Decision 59/51(b))
	02	-2,076.55							
2200	Sous-contrats								
	01 Études diverses								
	02 Contrats corporatifs	-			-	-	-	-	
2999	<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>497,923</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>-</b>	<b>500,000</b>	<b>-</b>	<b>500,000</b>	
30	VOLET PARTICIPATION AUX RÉUNIONS								
3300	Voyages et IIS pour la participation de délégués des pays visés à l'article 5 aux réunions ExCom								
	01 Déplacements du président et du vice-président	558	15,000	15,000	-	15,000	-	15,000	Couvre voyages autres que pour la participation à Excom
	02 Comité exécutif (2 en 2014)	214,096	150,000	150,000	-	150,000	-	150,000	Couvre 2 réunions ExCom
3999	<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>214,654</b>	<b>165,000</b>	<b>165,000</b>	<b>-</b>	<b>165,000</b>	<b>-</b>	<b>165,000</b>	
40	VOLET EQUIPEMENT								
4100	Équipement consommable								
	01 Papeterie de bureau	4,438	17,550	12,285	-	12,285	-	12,285	Réduction proposée de 30% en 2014-2016
	02 Matériel informatique consommable (logiciel, accessoires, concentrateurs, commutateurs, mémoire*)	5,016	10,530	10,530	-	10,530	-	10,530	Solde de 5 514 \$US pour 2013 à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013
4199	<b>Sous-total</b>	<b>9,454</b>	<b>28,080</b>	<b>22,815</b>	<b>-</b>	<b>22,815</b>	<b>-</b>	<b>22,815</b>	
4200	Équipement non durable								
	01 Ordinateurs, imprimantes**	12,674	13,000	13,000	-	13,000	-	13,000	Solde de 10 454 \$US pour 2013 à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013
	02 Autres équipements non durables (étagères, mobilier)	194	5,850	5,850	-	5,850	-	5,850	Basé sur les besoins anticipés
4299	<b>Sous-total</b>	<b>12,868</b>	<b>18,850</b>	<b>18,850</b>	<b>-</b>	<b>18,850</b>	<b>-</b>	<b>18,850</b>	
4300	Lieux								
	01 Location des lieux	789,856.11	870,282	870,282	-	870,282	-	870,282	
	<b>Sous-total</b>	<b>789,856</b>	<b>870,282</b>	<b>870,282</b>	<b>-</b>	<b>870,282</b>	<b>-</b>	<b>870,282</b>	
4999	<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>812,178</b>	<b>917,212</b>	<b>911,947</b>	<b>-</b>	<b>911,947</b>	<b>-</b>	<b>911,947</b>	

\*Solde de 2013 (5 514 \$US) à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013

\*\*Solde de 2013 (10 454 \$US) à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013

		Réel 2013	Approuvé 2014	Révisé 2014	Approuvé 2015	Révisé 2015	Approuvé 2016	Révisé 2016	
50	VOLET DIVERS								
5100	Fonctionnement et entretien de l'équipement								
	01 Ordinateurs et imprimantes, etc.(cartouches d'encre, imprimante couleur)*	1,673	8,100	8,100	-	8,100	-	8,100	Solde de 6 427 \$US pour 2013 à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013
	02 Entretien des lieux	2,487	8,000	8,000	-	8,000	-	8,000	Basé sur les besoins anticipés
	03 Location de photocopieuses (bureau)	7,737	15,000	15,000	-	15,000	-	15,000	Basé sur les besoins anticipés
	04 Location d'équipement de télécommunication	301	8,000	8,000	-	8,000	-	8,000	Basé sur les besoins anticipés
	05 Entretien du réseau	12,882	10,000	10,000	-	10,000	-	10,000	Basé sur les besoins anticipés
<b>5199</b>	<b>Sous-total</b>	<b>25,079</b>	<b>49,100</b>	<b>49,100</b>	<b>-</b>	<b>49,100</b>	<b>-</b>	<b>49,100</b>	
5200	Coûts de reproduction								
	01 Réunions du Comité exécutif et rapports à la Réunion des Parties (MOP)	1,187	15,300	10,710	-	10,710	-	10,710	Réduction proposée de 30% en 2014-2016
<b>5299</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1,187</b>	<b>15,300</b>	<b>10,710</b>	<b>-</b>	<b>10,710</b>	<b>-</b>	<b>10,710</b>	
5300	Divers								
	01 Communications	47,587	58,500	58,500	-	58,500	-	58,500	Basé sur les besoins anticipés
	02 Frais de transport	3,202	13,500	9,450	-	9,450	-	9,450	Réduction proposée de 30% en 2014-2016
	03 Frais bancaires	1,584	4,500	4,500	-	4,500	-	4,500	Basé sur les besoins anticipés (aucun changement)
	05 Formation du personnel	16,939	20,137	20,137	-	20,137	-	20,137	Basé sur les besoins anticipés (aucun changement)
<b>5399</b>	<b>Sous-total</b>	<b>69,312</b>	<b>96,637</b>	<b>92,587</b>	<b>-</b>	<b>92,587</b>	<b>-</b>	<b>92,587</b>	
5400	Accueil et divertissement								
	01 Frais d'accueil	20,292	24,000	16,800	-	16,800	-	16,800	Réduction proposée de 30% pour accueillir 2 réunions
<b>5499</b>	<b>Sous-total</b>	<b>20,292</b>	<b>24,000</b>	<b>16,800</b>	<b>-</b>	<b>16,800</b>	<b>-</b>	<b>16,800</b>	
<b>5999</b>	<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>115,869</b>	<b>185,037</b>	<b>169,197</b>	<b>-</b>	<b>169,197</b>	<b>-</b>	<b>169,197</b>	
GRAND TOTAL		6,047,833	6,504,713	6,484,428	3,794,151	6,594,420	3,907,976	6,709,815	
	Coûts d'appui au programme (13%)	437,980	479,139	482,495	493,240	500,044	508,037	515,046	PSC 13% en 2014-2016
<b>COÛT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL</b>		<b>6,485,813</b>	<b>6,983,852</b>	<b>6,966,923</b>	<b>4,287,391</b>	<b>7,094,464</b>	<b>4,416,013</b>	<b>7,224,860</b>	
	Annexe budgétaire précédente	7,067,547	6,983,852	6,983,852	4,287,391	4,287,391	4,416,013	4,416,013	
	Augmentation/diminution	-	-	(16,929)	(0)	2,807,073	(0)	2,808,848	

\*Solde de 2013 (6 427 \$US) à réévaluer en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013

## Autres options pour les coûts d'appui au programme (PSC)

Coûts d'appui au programme (8%)		294,855	296,920	303,532	307,720	312,638	316,951	PSC 8% 2014 à 2016
Coût total pour le Fonds multilatéral avec les coûts d'appui au programme (8%)		6,799,568	6,781,348	4,097,683	6,902,139	4,220,614	7,026,766	Coût total pour le Fonds avec PSC de 8%
Coûts d'appui au programme (9%)		331,711	334,035	341,474	346,184	351,718	356,570	PSC 13% 2014 à 2016
Coût total pour le Fonds multilatéral avec les coûts d'appui au programme (9%)		6,836,425	6,818,463	4,135,625	6,940,604	4,259,694	7,066,385	Coût total pour le Fonds avec PSC de 13%

## BUDGETS DE SUIVI ET ÉVALUATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 2014

		Réel 2013	Approuvé 2014	Révisé 2014	Approuvé 2015	Révisé 2015	Approuvé 2016	Révisé 2016	
1200	Consultants								
	01 Projets et examens techniques	86,088	-	20,000					20 000 \$ provenant de 2013, à réévaluer en 2014 pour compléter l'évaluation de 2013 des projets d'inhalateurs à doseur
	02 Projets et examens techniques, etc	15,000	-						
	03 Projets et examens techniques, etc	1,500	-						
	04 Projets et examens techniques, etc	11,007	-						
1600	Voyages officiels								
	01 Voyages officiels	31,820	-						
4200	Équipement non durable								
	01 Équipement informatique non durable	6,000	-						
	<b>TOTAL DU COMPTE</b>	<b>151,415</b>	<b>-</b>	<b>20,000</b>					

**Notes explicatives des budgets révisés de 2014, 2015 et 2016 du fonds d'affectation spéciale  
du Secrétariat du Fonds multilatéral**

Poste budgétaire	Remarques
Volet personnel 1101 – 1116	Les propositions budgétaires sont fondées sur les coûts de salaire indicatifs des professionnels du poste d'affectation et comprennent une augmentation de trois pour cent par année. Toutes les sommes non dépensées sont automatiquement retournées au fonds d'affectation spéciale du Secrétariat du Fonds multilatéral. L'accord de différence de coût signé avec le gouvernement du Canada en place prévoit le remboursement de la différence de salaire entre Nairobi et Montréal pour le personnel professionnel et des services généraux.
1109	La différence de coût entre la catégorie P4 et P5 d'un administrateur principal sera absorbée par le PNUE, frais du Trésorier.
1113 (Selon l'approbation du Comité exécutif)	Le poste de spécialiste adjoint des ressources humaines est toujours payé par le PNUE à même les coûts d'appui au programme de 13 pour cent.
1115 (Selon l'approbation du Comité exécutif)	Le nouveau poste budgétaire qui remplace PB 1301 prévoit la reclassification du G7 PB 1301 à la catégorie P2 (administrateur-adjoint chargé des finances) en conséquence de l'exercice de reclassification effectué par le BNUN parce que l'OACI, l'agence principale à Montréal, a été chargée par la CFPI de restructurer l'échelle salariale des services généraux au poste d'affectation de Montréal (neuf niveaux) afin qu'elle corresponde à l'échelle commune des Nations Unies (sept niveaux). Montréal était le seul poste d'affectation non conforme.
1116	Le nouveau poste budgétaire qui remplace PB 1310 prévoit la reclassification de ce poste de la catégorie G7 à P2 (administrateur-adjoint chargé de la base de données) en conséquence de l'exercice de reclassification effectué par le BNUN parce que l'OACI, l'agence principale à Montréal, a été chargée par la CFPI de restructurer l'échelle salariale des services généraux au poste d'affectation de Montréal (neuf niveaux) afin qu'elle corresponde à l'échelle commune des Nations Unies (sept niveaux). Montréal était le seul poste d'affectation non conforme.
Consultants : 1201	Sommes allouées pour les demandes d'études exigeant l'avis d'experts et des ressources en personnel du Secrétariat formulées au Comité exécutif. Une liste des consultants recrutés pour ce poste budgétaire est disponible sur demande.
Soutien / personnel administratif 1301 – 1314	Les propositions de 2013-2014 ont été préparées en utilisant les coûts de base des services généraux s'appliquant au poste d'affectation de Nairobi. (La rétroactivité salariale de 2013 a été réglée en janvier 2014). La différence de coût entre les postes d'affectation de Montréal et de Nairobi est payée par le gouvernement du Canada
1301	La reclassification de ce poste de G7 à P2 (administrateur-adjoint chargé des finances) est le résultat de l'exercice de reclassification.
1310	La reclassification de ce poste de G7 à P2 (administrateur-adjoint chargé de la base de données) est le résultat de l'exercice de reclassification.
1312	Le poste d'adjoint au SIG est toujours payé par le PNUE à même les coûts d'appui au programme de 13 pour cent, depuis 2007.
Soutien administratif / Services de conférence 1333 – 1335	À l'origine, l'allocation avait été faite pour 3 réunions par année.
1333	Le budget proposé concerne les réunions qui auront lieu à Montréal, dans les six langues des Nations Unies.
Voyage officiel 1601 – 1602	Les voyages officiels de 2014 demeurent au même niveau qu'en 2013. Les projets de voyage indicatifs sont disponibles sur demande.
Volet contractuel : 2101	Services de Trésorier en vertu de la décision 59/51 b).
Réunions / participation 3300	Provisions pour la participation de représentants de pays visés à l'article 5 en fonction du tarif en classe économique le plus pertinent et avantageux et l'indemnité journalière de subsistance des Nations Unies.

Poste budgétaire	Remarques
3301	La provision budgétaire demandée en 2014 pour les déplacements du président du Comité exécutif demeure la même qu'en 2013. Ces déplacements concernent les réunions autres que celles du Comité exécutif.
3302	Le coût total de participation en 2014 est fondé sur la présence de 42 participants aux 72 <sup>e</sup> et 73 <sup>e</sup> réunions du Comité exécutif, à Montréal.
Équipement et lieux / équipement consommable 4101 – 4102	L'allocation du poste budgétaire 1401 a été réduite de 30 pour cent en 2014-2016 afin de tenir compte des économies réalisées grâce à des réunions sans papier.
Équipement non durable 4201 – 4202	La somme allouée demeure la même qu'en 2013 afin que le Secrétariat puisse remplacer l'équipement au besoin, en vertu du plan d'achat annuel.
Location des lieux : 4301	L'allocation des lieux de 2014 est fondée sur les tarifs locatifs de Montréal, mais le taux réel sera fondé sur les tarifs locatifs de Nairobi imposés par le contrôleur des Nations Unies. Un accord de différence de coût a été signé avec le gouvernement du Canada en vertu duquel ce dernier s'engage à payer la différence entre les deux tarifs.
Divers : Fonctionnement et entretien de l'équipement 5101–5105	L'allocation de 2014 demeure la même qu'en 2013.
Coûts des rapports : 5201	Des coûts de rapport ont été prévus pour l'impression des documents de réunion du Comité exécutif. L'allocation de 2014-2016 a été réduite de 30 pour cent à cause des réunions sans papier.
Divers : Communications – 5301	Le Secrétariat est toujours à la recherche de moyens de réduire les coûts des télécommunications en se tournant vers les technologies de remplacement pour réduire les coûts.
Frais de transport : 5302	L'allocation de 2014-2016 a été réduite de 30 pour cent à cause des réunions sans papier
Formation : 5303	La provision pour la formation demeure la même qu'en 2013 et sera conservée afin de répondre aux besoins de formation en évolution et de satisfaire aux exigences des programmes de formation présentés par les Nations Unies.
Accueil : 5401	L'allocation de 2014-2016 est réduite de 30 pour cent pour 2 réunions par année.
Coûts d'appui au programme	Les coûts d'appui au programme sont maintenus à 13 pour cent pour 2014-2016. De plus amples échanges sur la question sont prévus à la 72 <sup>e</sup> réunion.

Annexe III  
BUDGET DE 2013 ET COÛTS RÉELS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

		Approuvé 2013	Réel 2013	Variance (+/-) 2013	Explications
10	<b>VOLET PERSONNEL</b>				
1100	Personnel de projet (Titre & Grade)				
	01 Chef du Secrétariat (D2)	324,306	341,512	(17,206)	Dépassement au poste de Chef du Secrétariat, dû aux coûts supplémentaires de l'embauche du nouveau Chef du Secrétariat et au versement des prestations de départ au titulaire précédent.
	02 Chef-adjoint du Secrétariat (D1)	161,100	154,903	6,197	
	03 Gestionnaire de programme (P3)	159,791	157,745	2,046	
	04 Chef-adjoint, Affaires financières et économiques (P5)	217,873	228,123	(10,249)	La cause du déficit provient de l'impôt des États-Unis sur le revenu, appliqué par les Nations Unies.
	05 Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	217,873	191,026	26,847	
	06 Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	217,873	206,004	11,869	
	07 Administrateur principal, Gestion de projet (P5)	217,873	193,164	24,709	
	08 Gestionnaire de l'information (P3)	192,647	193,549	(902)	
	09 Administrateur principal & gestionnaire du Fonds (P5)*	195,478	191,469	4,009	La différence de coûts entre les grades P4 et P5 pour l'Administrateur principal & gestionnaire du Fonds est payée par le PNUE à même les coûts d'appui au programme de 13% (décision 51/39c).
	10 Administrateur principal, Suivi et évaluation (P5)	217,873	200,632	17,242	
	11 Gestionnaire de programme (P3)	159,791	153,360	6,432	
	12 Administrateur du réseau d'information (P3)	133,900	128,767	5,133	
	13 Spécialiste adjoint des ressources humaines (P2)	-	-	-	Le poste de spécialiste adjoint des ressources humaines est payé par le PNUE à même les coûts d'appui au programme de 13%.
	14 Gestionnaire de programme (P3)	159,791	155,631	4,160	
	15 Administrateur-adjoint chargé des finances (reclassé à P2 à partir de 2014 - ancien 1301) (sujet à approbation)				
	16 Administrateur-adjoint chargé de la base de données (reclassé à P2 à partir de 2014 -ancien 1310) (sujet à approbation)				
	98 Année précédente	-	7,070	(7,070)	Part de l'employeur pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). (Non budgétée).
<b>1199</b>	<b>Sous-total</b>	<b>2,576,170</b>	<b>2,502,954</b>	<b>73,216</b>	
1200	Consultants				
	01 Projets et examens techniques, etc.	100,000	27,775	72,225	Besoin limité de consultants en 2013.
<b>1299</b>	<b>Sous-total</b>	<b>100,000</b>	<b>27,775</b>	<b>72,225</b>	
1300	Soutien / personnel administratif				
	01 Adjoint administratif (G7)	91,836	83,857	7,979	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	02 Adjoint aux services de conférence (G7)	91,836	76,920	14,916	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	03 Adjoint de programme (G7)	91,836	85,733	6,103	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	04 Adjoint de programme (G5)	68,027	37,881	30,146	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	05 Adjoint de programme (G5)	68,027	63,834	4,193	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	06 Adjoint à l'informatique (G6)	86,897	74,591	12,306	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	07 Adjoint de programme (G5)	71,897	70,555	1,342	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	08 Secrétaire/Commis, Administration (G6)	77,128	55,519	21,608	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	09 Commis à l'enregistrement (G4)	58,764	51,787	6,977	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	10 Adjoint à la base de données (G7)	91,836	91,749	86	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	11 Adjoint de programme, Suivi et évaluation (G5)	68,027	43,240	24,786	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	12 Adjoint au SIG (G6)	-	-	-	Le poste d'adjoint au SIG est payé par le PNUE à même les coûts d'appui au programme de 13%.
	13 Adjoint de programme (G5)	68,027	57,445	10,581	Versement rétroactif de l'augmentation de salaire octroyée en avril 2013 n'a pas été réglé en 2013 mais en 2014.
	14 Adjoint de programme (G5)	68,027	73,015	(4,988)	Échelon le plus élevé de la catégorie G5 explique ce dépassement.
	<b>Sous-total</b>	<b>1,002,162</b>	<b>866,126</b>	<b>136,036</b>	
1330	Coût des services de conférence				
1333	Services de conférence : ExCom	220,000	220,032	(32)	Des fonds ont été transférés au poste budgétaire de ExCom 70 (1334) pour absorber le déficit résultant de la tenue de la réunion à Bangkok, Thaïlande.
1334	Services de conférence : ExCom	300,000	299,651	349	Des fonds ont été transférés des postes budgétaires de ExCom 69 (1333) pour absorber le déficit résultant de la tenue de la réunion à Bangkok, Thaïlande.
1336	Services de conférence : ExCom	260,000	258,478	1,522	
1335	Assistance temporaire	43,782	33,221	10,561	Les économies résultent de l'embauche limitée de personnel d'assistance temporaire pour aider à assumer la charge de travail supplémentaire durant la préparation de la réunion.
1337	Réunion Ozone		-338	338	Remboursement d'ajustement des années précédentes sur une transaction effectuée au nom Secrétariat de l'ozone.
	<b>Sous-total</b>	<b>823,782</b>	<b>811,045</b>	<b>12,737</b>	
<b>1399</b>	<b>TOTAL POUR LE SOUTIEN ADMINISTRATIF</b>	<b>1,825,944</b>	<b>1,677,171</b>	<b>148,773</b>	

			Approuvé	Réel	Variance (-/+)	Explications
			2013	2013	2013	
1600	Voyages officiels					
	01	Coûts des voyages officiels	208,000	149,558	58,442	Deux membres du personnel seulement ont participé à la Réunion des Parties et la date de Excom 71 a empêché des voyages supplémentaires.
	02	Réunions de réseau (4)	50,000	49,750	250	
<b>1699</b>		<b>Sous-total</b>	<b>258,000</b>	<b>199,309</b>	<b>58,692</b>	
<b>1999</b>		<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>4,760,114</b>	<b>4,407,208</b>	<b>352,906</b>	
20	VOLET CONTRACTUEL					
2100	Sous-contrats					
	01	Services du Trésorier (Décision 59/51(b))	500,000	500,000.00	-	
	02			-2,076.55	2,077	Économies provenant d'une demande non déposée par Wakim pour des vérifications techniques l'année précédente.
2200	Sous-contrats					
	01	Études diverses				
	02	Contrats corporatifs	-	-	-	
<b>2999</b>		<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>500,000</b>	<b>497,923</b>	<b>2,077</b>	
30	VOLET PARTICIPATION AUX RÉUNIONS					
3300	Voyages et IJS pour la participation de délégués des pays visés à l'article 5 aux réunions ExCom					
	01	Déplacements du président et du vice-président	15,000	558	14,442	Économies dues au fait que le président et le vice-président ne se sont pas déplacés en 2013.
	02	Comité exécutif (2 en 2014)	225,000	214,096	10,904	Économies dues au fait que plusieurs participants n'ont pas été en mesure d'assister aux réunions du Comité exécutif tenues à Montréal.
<b>3999</b>		<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>240,000</b>	<b>214,654</b>	<b>25,346</b>	
40	VOLET ÉQUIPEMENT					
4100	Équipement consommable					
	01	Papeterie de bureau	17,550	4,438	13,112	Économies dues aux réunions sans papier, moins d'impression et davantage de sauvegarde électronique de dossiers sur les disques durs.
	02	Matériel informatique consommable (logiciel, accessoires, concentrateurs, commutateurs, mémoire)	10,530	5,016	5,514	Économies rééchelonnées en 2014 pour respecter les exigences de 2014.
<b>4199</b>		<b>Sous-total</b>	<b>28,080</b>	<b>9,454</b>	<b>18,626</b>	
4200	Équipement non durable					
	01	Ordinateurs, imprimantes *	23,128	12,674	10,454	Économies rééchelonnées en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013.
	02	Autres équipements non durables (étagères, mobilier)	18,939	194	18,745	Économies rééchelonnées en 2014 pour compléter le plan d'achat de 2013.
<b>4299</b>		<b>Sous-total</b>	<b>42,067</b>	<b>12,868</b>	<b>29,199</b>	
4300	Lieux					
	01	Location des lieux	870,282	789,856.11	80,426	L'allocation pour la location des lieux en 2014 est basée sur les taux locatifs à Montréal. Le coût réel est basé sur le taux locatif à Nairobi. La différence entre les deux coûts est un différentiel de coûts couvert par l'accord avec le gouvernement du Canada.
		<b>Sous-total</b>	<b>870,282</b>	<b>789,856</b>	<b>80,426</b>	
<b>4999</b>		<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>940,429</b>	<b>812,178</b>	<b>128,251</b>	

			Approuvé	Réel	Variance (-/+)	Explications
			2013	2013	2013	
50	VOLET DIVERS					
5100	Fonctionnement et entretien de l'équipement					
	01	Ordinateurs et imprimantes, etc.(cartouches d'encre, imprimante couleur)	8,100	1,673	6,427	Économies rééchelonnées en 2014 pour respecter les exigences de 2014 afin de compléter le plan d'achat de 2013.
	02	Entretien des lieux	8,000	2,487	5,513	
	03	Location de photocopieuses (bureau)	15,000	7,737	7,263	Économies dues à la location de la photocopieuse qui a débuté mi-2013
	04	Location d'équipement de télécommunication	8,000	301	7,699	Équipement de télécommunication en cours de révision dans l'attente d'options technologiques de remplacement plus rentables.
	05	Entretien du réseau	13,847	12,882	965	
<b>5199</b>		<b>Sous-total</b>	<b>52,947</b>	<b>25,079</b>	<b>27,868</b>	
5200	Coûts de reproduction					
	01	Réunions du Comité exécutif et rapports à la Réunion des Parties (MOP)	15,300	1,187	14,113	Économies dues à l'introduction des réunions sans papier pour ExCom.
<b>5299</b>		<b>Sous-total</b>	<b>15,300</b>	<b>1,187</b>	<b>14,113</b>	
5300	Divers					
	01	Communications	58,500	47,587	10,913	Économies dues à l'utilisation de technologies moins coûteuses, par ex. téléconférences et Skype pour les appels interurbains.
	02	Frais de transport	13,500	3,202	10,298	Économies dues à l'environnement sans papier.
	03	Frais bancaires	4,500	1,584	2,916	
	05	Formation du personnel	20,137	16,939	3,198	
<b>5399</b>		<b>Sous-total</b>	<b>96,637</b>	<b>69,312</b>	<b>27,325</b>	
5400	Accueil et divertissement					
	01	Frais d'accueil	24,000	20,292	3,708	
<b>5499</b>		<b>Sous-total</b>	<b>24,000</b>	<b>20,292</b>	<b>3,708</b>	
<b>5999</b>		<b>TOTAL POUR LE VOLET</b>	<b>188,884</b>	<b>115,869</b>	<b>73,015</b>	
GRAND TOTAL			6,629,427	6,047,833	581,595	
		Coûts d'appui au programme (13%)	465,183	437,980	27,203	
<b>COÛT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL</b>			<b>7,094,611</b>	<b>6,485,813</b>	<b>608,798</b>	
		Annexe budgétaire précédente	7,067,547	7,067,547		
		Augmentation/diminution	-			

## BUDGET DE SUIVI ET ÉVALUATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR 2013

			Approuvé	Réel	-/+	
			2013	2013	2013	
1200	Consultants					
	01	Projets et examens techniques	219,750.00	133,662	86,088	20 000 \$US seront rééchelonnés en 2014 pour compléter le programme de travail de 2013.
	02	Projets et examens techniques, etc	15,000.00	-	15,000	À remettre au Fonds.
	03	Projets et examens techniques, etc	15,000.00	13,500	1,500	À remettre au Fonds.
	04	Projets et examens techniques, etc	15,000.00	3,993	11,007	À remettre au Fonds.
1600	Voyages officiels					
	01	Voyages officiels	68,231.00	36,411	31,820	À remettre au Fonds.
4200	Équipement non durable					
	01	Équipement informatique non durable	6,000	-	6,000	À remettre au Fonds.
		<b>TOTAL DU COMPTE</b>	<b>338,981.00</b>	<b>187,566</b>	<b>151,415</b>	